



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO
des Bouches-du-Rhône



Fonds pour
la Formation
des Enseignants
du Vivant



l'Europe
s'engage
en
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen

FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

Gestion de la fertilité de son sol par l'amélioration de ses pratiques agro écologiques

Avec Karim Riman (consultant en agriculture écologique et spécialiste du sol)

26 et 29 septembre 2017 (9h - 17h)

OBJECTIF

Apporter une dimension agro écologique à sa ferme : appliquer des outils simples (diagnostic de fertilité) pour améliorer ses pratiques et étudier les impacts de changement de pratiques (alliant respect de l'environnement et durabilité économique).

PROGRAMME

Mardi 26 septembre 2017

9h à 12h30 : Les principes fondamentaux du fonctionnement du sol et sa fertilité

- Présentation de l'intervenant et du programme des deux journées de formation - Brainstorming sur la qualité du sol - les fondamentaux du sol et de sa fertilité
- Présentation des mécanismes qui jouent sur l'évolution des paramètres de fertilités organique, biologique et minérales dans le sol. Menaces sur les sols agricoles : pourquoi et quels risques pour l'environnement ?

13h30 à 17h00 : Découvrir sur le terrain les outils d'observation et de diagnostic du sol, pour devenir acteur de la lecture de son sol. Dégager un diagnostic à la suite des observations rencontrées.

- Identification des productions, pratiques et matériel disponible présent sur la ferme
- Repérer les indicateurs techniques à évaluer, en saisir la pertinence par rapport au système de production
- Découverte du sol par les coupes de sol naturelles, à la tarière, par le profil cultural, test bêche...
- Synthèse des résultats des observations et propositions et recommandations par le groupe ; Quelles conséquences en terme de travail du sol ? Des outillages sur la ferme et du temps de travail ?

Vendredi 29 septembre 2017

9h à 12 h00 : Mettre en application par groupe sur le terrain les outils d'observation et de diagnostic du sol.

- Sur le terrain : Travail réalisé par petit groupe (3-4 personnes), sur une ou deux parcelles : application de diagnostic terrain chez un maraîcher
- Présentation par chaque groupe de son diagnostic
- Identifier les indicateurs techniques pour réaliser une analyse globale et identifier des pistes d'améliorations

14h00 à 17h00 : Évaluer l'impact d'un changement de pratiques d'un point de vue économique, environnemental et humain.

- Synthèse des deux visites de fermes et des propositions / recommandations
- Moyens pour améliorer la fertilité des sols, analyse de ces pratiques d'un point de vue technique, économique et humain à partir d'indicateurs choisis ensemble, et les conséquences de ces changements de pratiques
- Travail sur une grille d'analyse et une grille d'indicateurs à appliquer sur sa ferme.
- Bilan des journées en collectif (tour de table) : Que faites-vous maintenant ?

INFOS PRATIQUES

Intervenant : Karim Riman (consultant en agriculture écologique et spécialiste du sol)

Animation/logistique : Oriane Mertz, Conseillère filière maraichage à Agribio 84-13.

Lieu de formation : le mardi 26 septembre à 9h00 à Maillane et le vendredi 29 septembre à 9h00 à Graines de Soleil à Chateauneuf les Martigues

Repas du Midi (vers 12H30) : repas tiré du sac

Si vous en avez, pensez à amener vos analyses de terre !



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Fonds pour la Formation des Intercommunes du Vaucluse



l'Europe s'engage
en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen

FORMATION
AGRIBIO 84

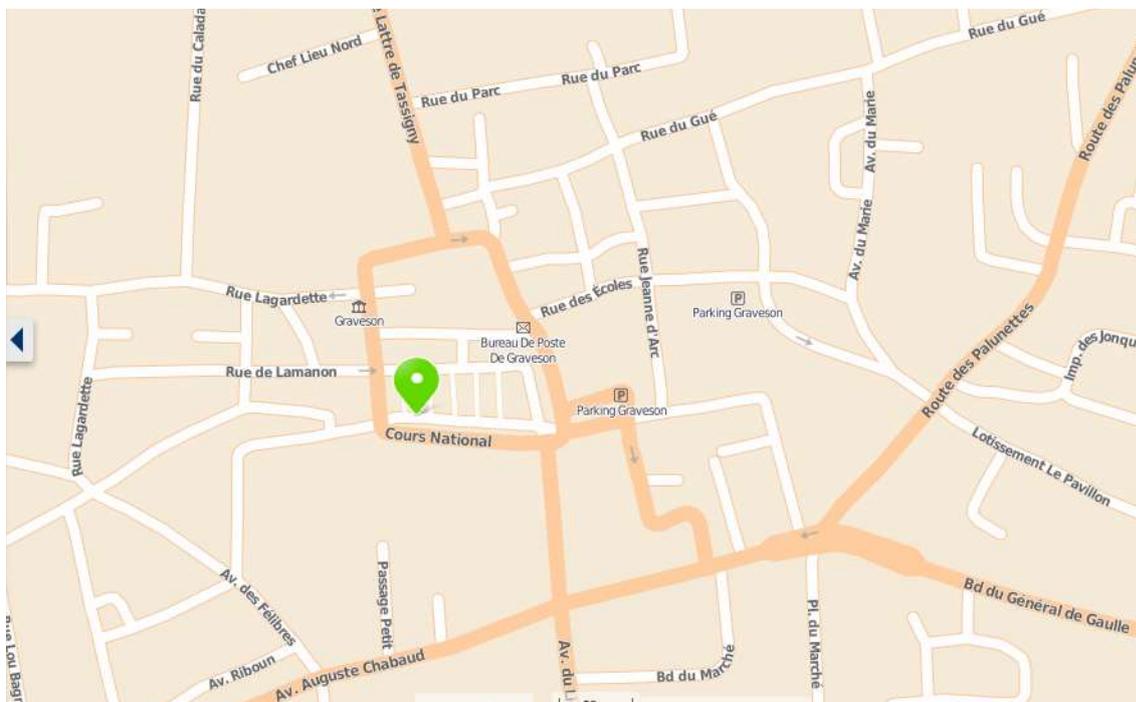
---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

Lieu de formation et plan

26 septembre à 09h00 : Salle communale de Graveson

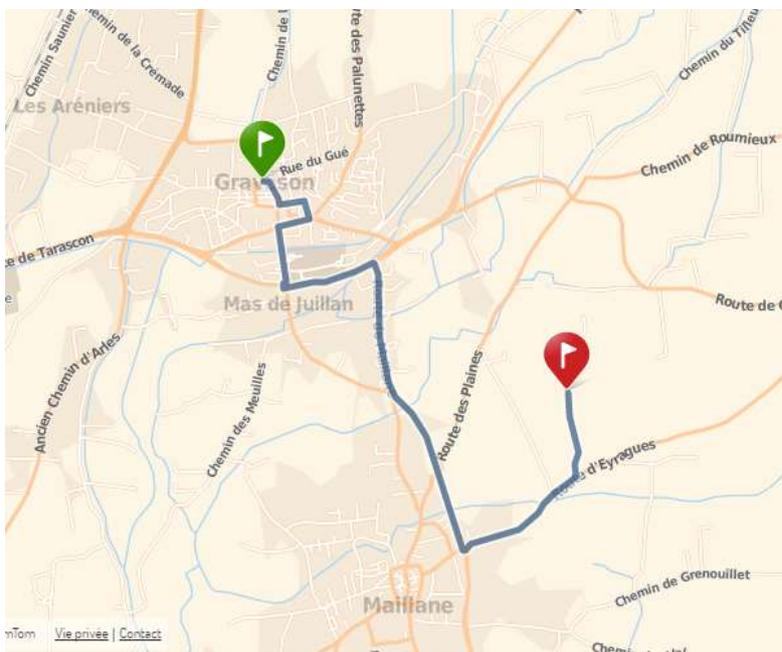
Salle à la maison des associations (à côté de la mairie)– Salle 2 - 1^{er} étage



26 septembre après midi

Chemin du bout des plaines, Maillane

De Graveson prendre direction Maillane – Tourner à gauche direction Eyragues. Prendre le drille qui se situe a gauche après un petit virage. Tournez a gauche au panneau « écurie des planes » et « melquior producteur de bœuf ». Maison au au volet bleu lavande a droite qui fait le coin. Le terrain se trouve dans le virage, à gauche il y a des serres.





• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



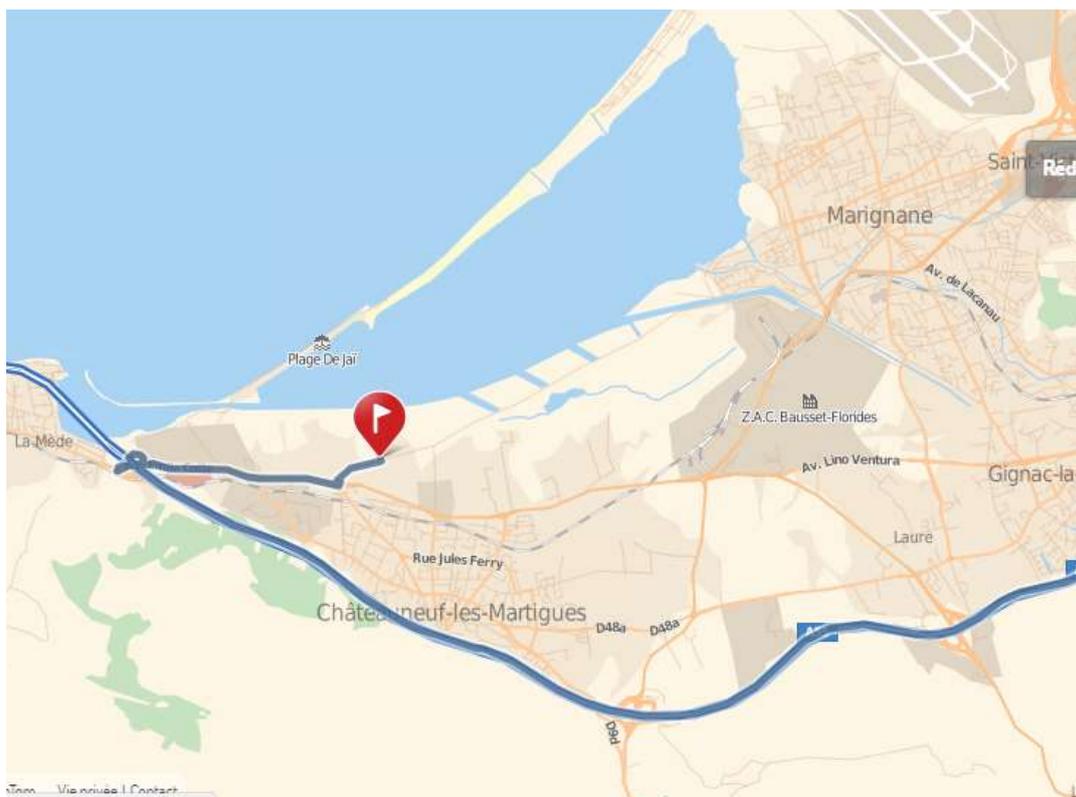
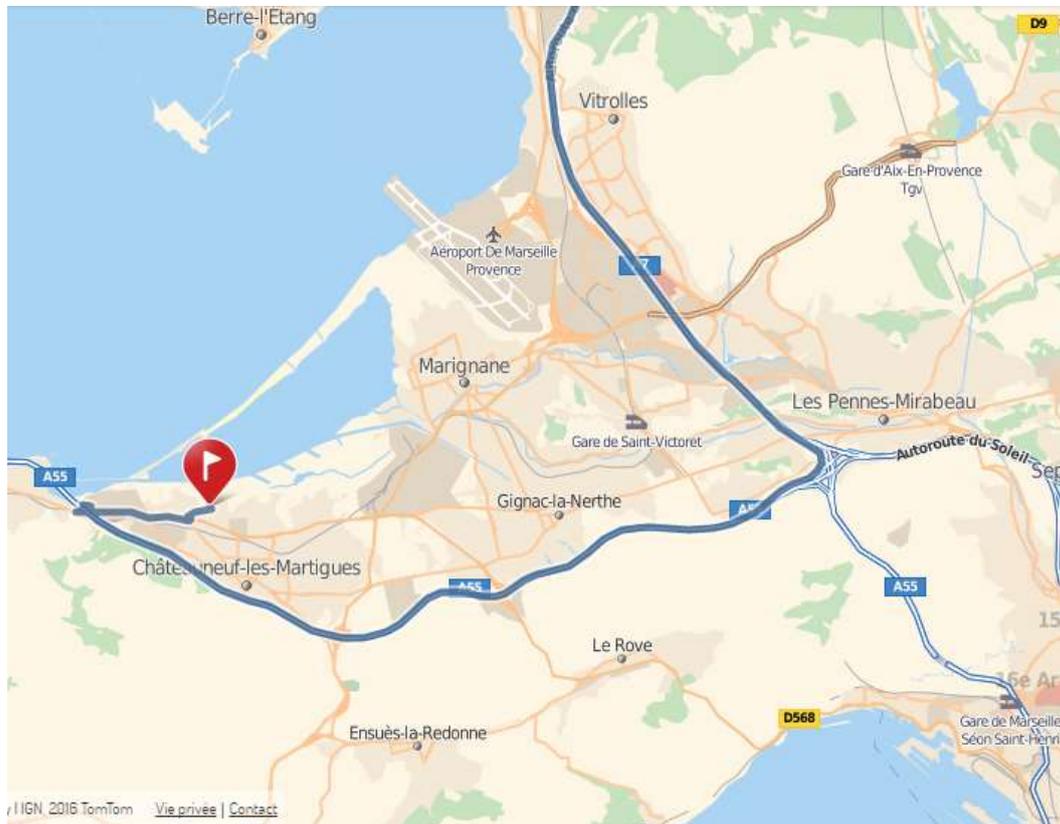
FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

29 septembre à 09h00

895 chemin de l'Etang, Châteauneuf les Martigues





• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

*Conditions générales de formation

Pensez au service de remplacement

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minimal, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicedereplacement.fr

Le crédit d'impôt à la formation

Qui est concerné ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

Comment est-il calculé ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

Comment en bénéficier ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

Public : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

Aspects pratiques : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

Coût des formations : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA. Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

Je souhaite participer à une formation : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

Je ne veux/peux plus participer à la formation :

J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

Si le Civam bio du Vaucluse annule ou reporte la formation :

En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

Après la formation : feuilles d'émargement, attestation, convention et facture acquittée peuvent être remises à la fin de la formation sur demande pour les formations payantes et pour bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.